



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

Projet de loi C-49, Loi sur la modernisation des transports
Commentaires présentés au Comité sénatorial permanent des
transports et des communications

Fertilisants Canada

Décembre 2017



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

Sommaire

Fertilisants Canada est un fier partenaire du système de transport ferroviaire de marchandises et appuie les efforts gouvernementaux d'amélioration de la sécurité ferroviaire, de la concurrence et de la transparence. Nous applaudissons l'intention législative du projet de loi C-49 et nous formulons des recommandations afin d'améliorer encore le texte de loi par l'intensification de la concurrence et la protection des expéditeurs captifs.

Promouvoir la concurrence, l'accès et la transparence le long de nos corridors commerciaux et de transport est crucial pour la prospérité économique de notre industrie. Un système de transport ferroviaire de marchandises équitable et efficace est nécessaire afin d'aider nos membres à acheminer les biens vers les marchés et de s'assurer que les producteurs agricoles ont accès à un sol fertile et durable. Un tel système facilite la croissance d'un secteur canadien novateur appuyant une source importante d'emplois, d'exportations et d'activités de fabrication.

Le texte de loi proposé prend d'importantes mesures afin de renforcer la sécurité ferroviaire et d'améliorer le secteur canadien du transport ferroviaire de marchandises; nous désirons cependant exprimer nos préoccupations en regard d'une disposition en particulier du projet de loi pouvant avoir des conséquences néfastes pour notre secteur et le système de transport ferroviaire de marchandises si elle est adoptée.

- **Paragr. 129(3)** – Les exclusions de l'accès à l'interconnexion de longue distance, notamment pour des produits particuliers (produits toxiques à l'inhalation) et certains corridors géographiques clés.

Les exclusions de l'accès à l'interconnexion de longue distance, telles que proposées actuellement, mineront des principes clés du système de transport ferroviaire de marchandises du Canada, en contradiction flagrante avec la raison d'être fondée sur des faits probants de la politique préconisée par le projet de loi. Fertilisants Canada recommande fermement le retrait de ces exclusions afin d'éviter des répercussions néfastes sur les entreprises canadiennes, l'emploi au pays, le commerce avec les principaux partenaires et, de façon cruciale, la capacité de nos membres à approvisionner les exploitations agricoles du Canada, des États-Unis et du monde entier.



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

Appui au programme d'innovation du Canada

Le Conseil consultatif en matière économique évalue l'agroalimentaire comme un secteur ayant un énorme potentiel de croissance et d'exportation. En tant qu'industrie du secteur des ressources naturelles et de la transformation à valeur ajoutée, l'industrie des fertilisants du Canada est bien placée pour continuer de soutenir la croissance générale des secteurs canadiens de l'agriculture et de l'agroalimentaire de manière à répondre, grâce à des systèmes agricoles novateurs, à la demande d'aliments de plus grande valeur et à plus grand rendement provenant des marchés émergents.

Fertilisants Canada représente les fabricants et les distributeurs en gros et au détail d'engrais potassiques, azotés, phosphatés et soufrés ainsi que de produits connexes. Ensemble, nos membres emploient plus de 12 000 Canadiens dans des installations sophistiquées de fabrication, d'Extraction et de distribution à travers le pays et leur contribution annuelle à l'économie canadienne s'élève à plus de 12 milliards de dollars.

Les producteurs agricoles de tout le pays se fient à notre industrie pour les aider à répondre à une demande mondiale croissante en aliments et en produits alimentaires. Les producteurs agricoles de pays qui sont des partenaires commerciaux de poids, tel que les États-Unis, l'Inde et le Brésil, font de même. Notre industrie se fie à son tour sur le système des transports, y compris le transport ferroviaire de marchandises, pour répondre à leur demande.

Fertilisants Canada est encouragé de travailler avec un gouvernement ayant fait la preuve de sa détermination à moderniser le système des transports du Canada et sa capacité. Nous appuyons les changements proposés afin de définir la responsabilité des tiers et de renforcer les pouvoirs correspondants de l'Office des transports du Canada (article 137). Nous félicitons le ministre des mesures prises pour rehausser la sécurité ferroviaire, favoriser la concurrence et améliorer les corridors de commerce et de transport (tel que prévu dans *Transports 2030*). Bien que nous applaudissions aussi la plus grande transparence des données, nous croyons que cette tendance pourrait être plus affirmée et s'étendre à d'autres éléments que les prix de l'interconnexion de longue distance.

Nos corridors de commerce et de transport sont essentiels au mouvement des marchandises canadiennes et au commerce canadien. Afin de constituer et de soutenir un avantage concurrentiel sur le plan mondial, le secteur des fertilisants a besoin d'un système du transport ferroviaire de marchandises équitable, efficient et concurrentiel afin



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

de déplacer les produits vers les marchés de manière à soutenir le secteur agricole au Canada, l'économie et les emplois canadiens.

Voici quelques statistiques :

- **Approvisionnement mondial** : Le Canada produit 12 % de l'approvisionnement mondial en fertilisants.
- **Exportations** : Le Canada exporte 80 % des fertilisants produits.
- **Surplus commercial** : Les fertilisants canadiens sont à la source d'un surplus commercial de 4,5 milliards de dollars avec les États-Unis.
- **Marché étendu** : Les fertilisants canadiens sont expédiés dans plus de 70 pays.

Afin de répondre à cette demande nationale et internationale élevée, le transport est devenu le second coût d'exploitation en importance de nos membres. Ceux-ci constituent une des plus grosses clientèles des compagnies de chemin de fer de catégorie 1, le CN et le CFCP.

Dans le cadre de la mondialisation accrue, le gouvernement doit comprendre qu'une approche nuancée est nécessaire afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne ainsi que du secteur des fertilisants du Canada. Le système du transport ferroviaire de marchandises doit évoluer afin de veiller à ce que la gestion de l'exploitation des compagnies de chemin de fer du Canada ne nuise pas aux emplois canadiens, au commerce canadien ou à une concurrence saine.

Retrait des exclusions de l'interconnexion de longue distance; alinéas 129(3)b) et e)

Le Canada a longtemps adhéré au principe du « transporteur public » en tant que base de l'économie. Ce principe, qui interdit aux compagnies de transport de faire de la discrimination ou de refuser leurs services en raison du type de marchandises, contribue à la mobilité de l'économie canadienne. Nos membres comprennent les responsabilités qui leur incombent en vertu de ce principe : assurer une exploitation sûre et éthique dans la manutention, le stockage et le transport sécuritaires de leurs produits. Comme le train est un moyen de transport sécuritaire et fiable afin de déplacer les marchandises vers les marchés, il est impératif d'assujettir ce système au principe du transporteur public.

Du point de vue des entreprises de fertilisants, ce principe est encore plus important du fait que la plupart de nos membres sont actifs dans des collectivités et des régions captives d'une compagnie de chemin de fer. Bien que Fertilisants Canada soit un fier



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

partenaire du système ferroviaire canadien, il faut souligner que notre état de captivité face au transport ferroviaire engendre un déséquilibre dans nos relations commerciales en faveur des compagnies de chemin de fer nationales.

Les mesures du projet de loi C-49 visant l'exclusion des produits toxiques à l'inhalation de l'interconnexion de longue distance constituent donc un irritant de taille pour le secteur des fertilisants. Un de ces produits toxiques à l'inhalation, l'ammoniac anhydre, est un élément de base des fertilisants azotés. Malgré leur importante dépendance à l'égard du transport ferroviaire, certains de nos membres seraient privés des avantages de l'interconnexion de longue distance, augmentant ainsi les coûts défrayés par les producteurs agricoles canadiens et diminuant leur compétitivité dans le monde.

Cette disposition du projet de loi est en contradiction flagrante avec l'esprit de la politique qu'il préconise, c'est-à-dire d'assurer aux Canadiens et aux entreprises canadiennes un service ferroviaire concurrentiel et transparent. Elle porte atteinte de façon cruciale à la valeur fondamentale du principe du transporteur public.

La sécurité et la sûreté de la manutention, du stockage et du transport des produits fertilisants sont au cœur des activités de l'industrie canadienne des fertilisants. Nos membres paient déjà des prix considérablement plus élevés pour le transport des marchandises dangereuses et utilisent des wagons de construction spéciale pour leur manutention sécuritaire. Ils investissent des sommes importantes dans la couverture d'assurance et les mesures de sécurité nécessaires à la protection du transport de nos produits. Notre industrie est reconnue pour ses efforts d'élaboration de codes de sécurité et de ressources éducatives sur la manutention sûre et sécuritaire des fertilisants le long de la chaîne d'approvisionnement et à l'intention des premiers intervenants.

Nous devons veiller à ce que des tragédies telles que celle de Lac-Mégantic n'arrivent plus jamais; ce faisant, il est aussi crucial que nous abordions le transport sûr et sécuritaire des marchandises dangereuses au moyen de décisions de politique fondées sur des faits probants. Il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, de motifs liés à la sécurité justifiant l'interdiction de l'expédition de produits toxiques à l'inhalation via l'interconnexion de longue distance. En fait, l'expédition ferroviaire des produits toxiques à l'inhalation constitue le moyen de transport le plus sécuritaire.

Enfin, nous désirons aussi exprimer des préoccupations à propos des dispositions excluant certains corridors géographiques (Vancouver–Kamloops et Québec–Windsor) de l'interconnexion de longue distance. Bien que ces exclusions aient été modifiées par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications (TRAN) pour



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

certain expéditeurs du Québec, ils auraient des conséquences défavorables pour l'accès de nos membres à un service ferroviaire concurrentiel. En restreignant l'accès à d'autres régions se trouvant aussi en situation de captivité face à une compagnie de chemin de fer unique, le projet de loi rendra difficile, pour nos membres, d'approvisionner adéquatement les producteurs agricoles canadiens de nos trois provinces les plus importantes ainsi que nos grandes installations d'exportation mondiale.

Les compagnies de chemin de fer ont le privilège d'exploiter notre infrastructure ferroviaire nationale et on devrait s'attendre à ce qu'elles se conforment à leur obligation de transporter de manière sécuritaire les biens essentiels vers les clients intérieurs et les installations canadiennes d'exportation. Fertilisants Canada demande fermement le retrait des alinéas 129(3)b) et e) du projet de loi C-49, qui pénalisent injustement notre industrie et font monter les coûts d'exploitation dans le secteur agricole.

Mérites de l'interconnexion de longue distance

L'interconnexion est un outil essentiel afin de favoriser et d'intensifier la concurrence dans le mouvement des produits au sein d'un marché ferroviaire captif. Elle donne aux expéditeurs captifs des options de rechange et un mécanisme d'interconnexion étendue ne peut qu'intensifier la concurrence sur de plus grandes distances. Pour les membres de Fertilisants Canada, l'interconnexion facilite la livraison économique des produits fertilisants des exploitations de l'Ouest du Canada aux producteurs agricoles clients de tout le Canada et de l'étranger.

Fertilisants Canada et ses membres sont déçus de la décision du gouvernement de mettre fin à l'interconnexion étendue à 160 km en faveur des dispositions d'interconnexion de longue distance du projet de loi C-49. Nos membres faisaient partie de ceux, outre le secteur agricole, qui utilisaient ce mécanisme. La décision représente une occasion manquée pour les entreprises des Prairies. Ces dispositions sont importantes pour les affaires de nos membres et les prix établis en fonction de ce seuil assuraient plus de certitude et une plus grande accessibilité. Dans le cadre de l'interconnexion de longue distance, les expéditeurs devront présenter une demande d'établissement de prix à l'Office des transports du Canada, ce qui entraînera un nouveau fardeau administratif important qui pourrait nuire considérablement à l'utilisation de ce mécanisme.

L'environnement du transport ferroviaire de marchandises dans l'Ouest du Canada n'a pas évolué de manière fondamentale depuis l'adoption des règlements sur l'interconnexion étendue à 160 km, en 2014; par conséquent, les principes directeurs



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

ayant inspiré la législation initiale, qui étaient d'améliorer l'accessibilité et d'intensifier la concurrence dans le système du transport ferroviaire de marchandises, restent inchangés.

Conclusions

Le secteur canadien des fertilisants est un fier partenaire du système du transport ferroviaire de marchandises du Canada. Nos membres, en partie en raison de la magnitude de nos activités d'extraction minière et de fabrication, dépendent lourdement d'un réseau de manutentionnaires et d'infrastructures spécialisés afin d'expédier nos produits sur de longues distances vers les marchés intérieurs, continentaux et d'outre-mer. L'avenir économique de notre secteur dépend d'un réseau de transport solide et souple appuyé par un cadre législatif moderne. Il est primordial d'assurer la livraison sûre et sécuritaire de nos produits aux producteurs agricoles et nous sommes fiers d'une longue feuille de route couronnée de succès dans ce domaine.

Nous appuyons sans réserve une grande partie de ce que le projet de loi propose et nous applaudissons son intention. Les expéditeurs captifs représentent une faiblesse de notre infrastructure ferroviaire nationale et le gouvernement devrait agir afin de les soutenir.

Fertilisants Canada demande aux membres du Comité sénatorial permanent des transports et des communications de bien vouloir étudier attentivement nos recommandations et d'examiner les conséquences néfastes que le maintien des dispositions susmentionnées dans le texte de loi proposé aurait pour les perspectives commerciales et économiques des activités de notre secteur ainsi que pour les perspectives canadiennes en matière d'emploi et de commerce qui en dépendent.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Emily Pearce Rayner, directrice, Relations gouvernementales à l'adresse epearce@fertilizercanada ou au numéro 613-786-3034.